

Intitulé de la nature de poste :
Enseignant référent pour les élèves en situation de handicap
Collège Agnès Varda - LIGNE

Numéro du poste	2022.11
Missions	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accueil et information de l'élève ou de ses parents ou de son représentant légal lors de l'inscription de l'élève dans une école ou un établissement scolaire ou une unité d'enseignement ✓ Pilotage des équipes de suivi de la scolarisation ✓ Information de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation pour tout ce qui concerne l'évaluation des besoins et compétences de l'enfant en milieu scolaire et pour toute difficulté de nature à compromettre la poursuite du projet personnalisé de scolarisation ou pour toute révision d'orientation. ✓ Concertation régulière avec : <ul style="list-style-type: none"> • les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de circonscription du premier degré ayant la responsabilité des écoles scolarisant les élèves dont ils assurent le suivi du PPS, les directeurs des écoles de référence de ces élèves • les chefs d'établissement de leur secteur scolarisant des élèves dont ils assurent le suivi du PPS, les chefs d'établissement de référence de ces élèves. ✓ Participation à l'organisation des services d'aides humaines et suivis de leurs missions en lien avec la DIVEL et le coordonnateur du PIAL
Conditions spécifiques du postes	<p>Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH, l'enseignant référent est soumis à l'obligation générale d'assurer chaque année 1607 heures de travail, ce temps étant réparti en fonction des missions.</p> <p>Le secteur d'intervention comprend des écoles et des établissements du second degré, ainsi que des établissements de santé ou médico-sociaux qui y sont rattachés, de manière à favoriser la continuité des parcours de formation.</p> <p>Le bureau se situe dans le collège Agnès Varda à Ligné.</p>
Profil et Qualifications nécessaires	<p>Ces postes s'adressent aux enseignants titulaires du CAPPEI, CAPASH, CAPSAIS. Les candidats devront faire la preuve d'une connaissance approfondie des dispositifs institutionnels et des problématiques de la scolarisation des élèves handicapés. Ils devront être capables de travailler en partenariat et posséder de réelles capacités de communication et d'organisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance des dispositifs spécifiques à l'ASH ▪ Capacités d'animation et de négociation ▪ Capacités à travailler en équipe ▪ Maîtrise des outils numériques ▪ Qualités relationnelles <p>Indemnité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - N° 408 si titulaire du titre : Indemnité de fonctions particulières 70,35 € - N°1995 : IMP 2500 € indemnité pour mission particulière : enseignant référent handicap
Nom et courriel du référent à contacter pour renseignements sur le poste	<p>IEN ASH : Séréna MOULART et Stéphane BIZEUL</p> <p>02 51 81 69 43 / ce.0440427a@ac-nantes.fr</p>